

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'association intercommunale EHV V

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2025-03

relatif à

***la demande d'un crédit d'études de détail du projet STEP en vue de la régionalisation
de l'épuration des eaux de la région Haute Venoge Veyron***

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

1. PRÉAMBULE

Suite aux modifications de la législation fédérale sur la protection des eaux et dans le contexte d'un regroupement régional du traitement des eaux usées, les communes de La Sarraz, Eclépens, L'Isle, Pompaples, Orny, Cuarnens, Mont-la-Ville, La Chaux, Chevilly, Ferreyres, Moiry, Dizy, La Praz, Chavannes-le-Veyron et Mauraz ont créé l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge Veyron (EHVV) et débloquent un premier crédit d'étude d'un montant de 3'260'000.- TTC pour réaliser les phases d'appel d'offres de bureaux d'ingénieurs, de projet de l'ouvrage, de demande d'autorisation et d'appels d'offres principaux (préavis n°2023-07).

La phase d'appel d'offres de bureaux d'ingénieurs a permis d'attribuer le mandat de réalisation de la STEP et des STAP au groupement CWED (CSD - WSP - Erbat - DTP) et le mandat de réalisation des réseaux au bureau Holinger. Concernant le projet de la STEP, les mandataires sont en train de finaliser le projet de l'ouvrage et ont terminé les appels d'offres des entreprises pour les équipements électromécaniques. Ces offres seront adjugées par le CODIR d'ici la fin de l'été. Dès signature des contrats, les entreprises pourront débiter les études de détail pour les équipements électromécaniques en vue de préciser et d'optimiser le projet de la STEP.

Ainsi, en vue d'affiner le projet de la STEP avant la votation du crédit de construction et afin d'être prêt pour débiter les travaux durant l'été 2026, le Comité de direction souhaite débloquent un crédit d'études de détail, objet du présent préavis. Ce crédit porte sur les études de détail (projet d'exécution) pour les équipements électromécaniques (honoraires des entreprises et du groupement CWED) ainsi que sur la préparation de certains appels d'offres (AO) secondaires nécessaires pour débiter le chantier (mises à terre, sanitaire, etc.).

Les dernières études pour la STEP liées à la tranche réalisation des ouvrages (soit projet d'exécution des autres entreprises, AO secondaires, exécution de l'ouvrage et mise en service) seront incluses à la demande de crédit relative à la construction de l'ouvrage.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le dimensionnement de la future STEP régionale a été augmenté à 16'840 équivalents-habitants (EH) suite à la mise à jour des données transmises par les communes. La chaîne de traitement n'a pas été modifiée et inclura un prétraitement, une décantation primaire classique, un traitement biologique par boues activées (traitement du carbone et de l'azote), une clarification ainsi qu'un traitement final des micropolluants par charbon actif. La filière de traitement des boues inclura une digestion des boues d'épuration et un gazomètre afin d'y stocker le gaz produit. Un bâtiment d'exploitation sera également construit.

Les appels d'offres pour les équipements électromécaniques ont été publiés entre avril et mai 2025 et les offres des entreprises électromécaniques sont attendues entre mi-juillet et mi-septembre 2025. Les lots seront adjugés par le CODIR en septembre 2025, ce qui permettrait, sous réserve de l'acceptation du présent préavis, aux entreprises et au groupement CWED de débiter les études d'exécution des équipements électromécaniques en vue d'affiner et d'optimiser le projet de la STEP avant la votation du crédit de réalisation, planifiée en avril 2026. L'objectif est de soumettre au Conseil intercommunal une demande de crédit de réalisation de la STEP aussi précise et complète que possible et d'être prêt pour débiter les travaux en juin 2026.

Certains appels d'offres secondaires pour le second-œuvre, en particulier les mises à terre et le CVS (chauffage-ventilation-sanitaire), devront être préparés début 2026 afin de ne pas retarder le début du chantier prévu en juin 2026.

Le présent préavis couvre le montant des études d'exécution des lots électromécaniques :

- Lot EM01 : Relevage - Prétraitement – Décantation primaire – Traitement biologique
- Lot EM02 : Traitement des micropolluants
- Lot EM03 : Traitement des boues

Il couvre également la préparation de certains AO secondaires (second-œuvre).

2.1. Coût des mesures

La liste des coûts de ces études se présente comme suit :

STEP EHV – Honoraires études d'exécution et AO	
Honoraires entreprise Lot EM01	100'000.00
Honoraires entreprise Lot EM02	100'000.00
Honoraires entreprise Lot EM03	100'000.00
Honoraires CWED pour études d'exécution EM01-03	150'000.00
Honoraires CWED pour AO secondaires	50'000.00
Total (HT)	500'000.00

Montant total du préavis (HT)	500'000.00
TVA (8.1%)	40'500.00
Montant total (TTC)	540'500.00

L'ensemble des prestations énumérées ci-dessus se monte à 540'500.- TTC (montant arrondi). Ce montant est prévu dans les coûts totaux du projet STEP.

Les prestations liées aux phases SIA sont les suivantes :

- Phase SIA 41b (partielle) : appels d'offres secondaires (une partie du second-œuvre)
- Phase SIA 51 (partielle) : projet d'exécution des lots électromécaniques

Pour la STEP, les phases SIA suivantes, soit SIA 41 AO Secondaires (autres corps de métier), SIA 51 Projet d'exécution (autres lots), SIA 52 Exécution de l'ouvrage et SIA 53 Mise en service, seront incluses au préavis lié au crédit de construction des ouvrages, qui sera présenté en avril 2026 au Conseil intercommunal.

Le montant du crédit est basé sur les montants nécessaires pour les entreprises électromécaniques et le groupement CWED pour réaliser ces études de détail.

Le financement du projet sera assuré par l'association EHVV, au moyen de l'emprunt. Les clés de répartition retenues dans les statuts EHVV fixent les modalités de participation, qui se traduiront par des annuités perçues auprès de chaque commune membre.

2.2. Economies escomptées

Une partie des prestations faisant partie de ce crédit de détail bénéficiera des subventions fédérales et cantonales vaudoises, comme les autres prestations liées à la réalisation de la STEP régionale.

Le montant de ces subventions ne figure pas au budget 2026, étant donné que le versement des acomptes interviendra seulement lors de la phase de réalisation des ouvrages.

3. MOTIVATION DU COMITÉ DE DIRECTION

A l'issue des études de projet d'ouvrage fin septembre et des rentrées de soumissions du lot GC fin 2025, le Comité de direction disposera de devis de travaux à $\pm 10\%$. Il souhaite donc poursuivre les démarches visant à affiner les solutions techniques et les coûts afin d'établir un devis consolidé avant la votation du crédit de réalisation STEP en avril 2026 et d'être prêt pour débiter les travaux en juin 2026. Pour ceci, le Comité de direction demande au Conseil intercommunal EHVV les fonds propres nécessaires au paiement des prestations effectuées par les entreprises (études de détail), ceci jusqu'à l'obtention du crédit de réalisation.

4. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

En cas d'approbation du préavis par le Conseil intercommunal, en septembre 2025, les études de détail pourront débiter dès octobre 2025.

En parallèle, le planning du projet STEP se poursuit :

1. Dépôt du dossier de demandes d'autorisation et mise à l'enquête publique (dès octobre 2025) ;
2. Mise à jour du devis des travaux (fin 2025) ;
3. Dépôt et votation du préavis de réalisation (début 2026) ;
4. Début de la construction des ouvrages (dès juin 2026).

5. INCIDENCES FINANCIÈRES

Le montant de Fr. 540'500.- TTC sera emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions. Ce montant, comme le préavis 2023-07 (Fr. 3'260'000.00), sera ajouté au crédit de construction et amorti selon les durées prévues par MCH2. Cet emprunt respectera le plafond d'endettement.

Ces études seront partiellement subventionnées par le canton et/ou par la confédération. Le montant des subsides sera redistribué à l'association le moment venu et répercuté sur les annuités prélevées auprès des communes membres.

6. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EHVV

- Vu le préavis n° 2025-03 relatif à la demande d'un crédit d'études de détail du projet STEP en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Haute Venoge Veyron
- Vu et ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder au CODIR le crédit nécessaire de CHF 540'500.- TTC pour la réalisation des études de détail nécessaires à la poursuite de la régionalisation de l'épuration de la région Haute Venoge Veyron.
2. D'autoriser le CODIR à emprunter le montant de CHF 540'500.- TTC, le moment venu, aux meilleures conditions.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 17.07.2025.

Au nom du Comité de direction de l'association EHVV

Le Président

Etienne Morier-Genoud

M. Etienne Morier-Genoud

La Secrétaire

Mme Sylviane Pasche



Personne responsable : Etienne Morier-Genoud, Président du CODIR